

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE SOLIGNAC DU 9 AVRIL 2025

PROCES-VERBAL

Le Conseil d'Administration du CCAS de Solignac s'est réuni à la mairie de Solignac après convocation légale du 3 avril 2025, sous la présidence de Madame Nathalie COIGNAC.

Présent(e)s :

Mesdames BAYLE, BRUNEAU, COIGNAC, GUITARD, LAFFITTE, MOURNETAS, SEGARD, FOURGEAUD

Nombre des membres du Conseil d'Administration			
En exercice	Présents	Absents représentés	Absents
13	8	1	4

Absents et excusés :

Monsieur GOUJEAUD, donne procuration à Mme COIGNAC
Madame GRAPTON,
Madame HAMRI
Monsieur MERZEAU
Monsieur PORTHEAULT

Désignation du secrétaire de séance :

Mme COIGNAC a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1- Validation du PV du 14 janvier 2025
- 2- Vote du CFU : compte financier unique 2024 (anciennement compte de gestion et compte administratif réunis en un seul document)
- 3- Vote du budget 2025
- 4- Questions diverses

1- Validation du compte-rendu et du PV du CCAS du 14 /01/25

Le PV est validé à l'unanimité

En introduction au vote des budgets

Les recettes 2024 :

5747.55 € (don des colis 2022 soit 524.55, don des colis de 2023 soit 506 € et abondement de la commune 4717 €)

Les dépenses de 2024 : 1735.90 €

Répartition et évolution :

	2021	2022	2023	2024
Banque alimentaire	117.93 €	345.20 €	338.82 €	283.54 €
Aides financières individuelles	720 €	2085.94 €	3294.25 €	1385.94 €
TOTAL des dépenses	837,93 €	2431.14 €	3633.07 €	1735.90 €

Sur les 1735.90 € dépensés, 134.48 € l'ont été pour des colis festifs à destination des 5 foyers intéressés, colis complétés par un jeu de société pour les familles avec enfants (2 jeux achetés).

En 2024, les colis alimentaires auront permis d'aider 10 personnes (7 adultes et 3 enfants) réparties dans 5 foyers. Les aides financières individuelles ont concerné 3 foyers.

Résultat excédentaire = 4011.65 €

Diminués des 1247.55 € de déficit reporté de l'année 2023.

L'excédent de fonctionnement s'élève à **2764.10 €**

2- Vote du CFU : compte financier unique 2024 (anciennement compte de gestion et compte administratif réunis en un seul document)

8 voix pour, 0 abstention, 0 contre

3- budget prévisionnel 2025

Excédent de fonctionnement reporté : 2764.10 € (4500 – 1735.90)

Abondement de au titre de la ligne 74748 : 2107.42 €

Abondement de 457 € au titre du don des colis des aînés de 2024

Soit 5328.52 € (dont 828.52 € de don des colis, (457 + report 2024 : 371.52)

Le budget prévisionnel reste identique aux années précédentes.

8 voix pour, 0 abstention, 0 contre

4- Questions diverses

Madame COIGNAC informe le CCAS que deux foyers bénéficient actuellement des livraisons de la banque alimentaire.

Une demande d'aide financière a été ajournée car elle ne respectait pas la règle de la subsidiarité. La CAF a pu être sollicitée par l'assistante sociale.

Collecte de la banque alimentaire de printemps : Nicole et Sylvie avaient proposé leur aide le 11/04 après-midi. La banque alimentaire a trouvé une autre association pour collecter à ce moment-là. Jacques participera à la collecte le samedi 12/04.

La séance est levée à 19h15

**La Présidente et secrétaire de séance,
Nathalie COIGNAC**



